



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 73492

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur la démocratisation de l'accès aux grandes écoles de la culture. Le 18 février 2008, le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la culture et de la communication et la fondation culture et diversité signaient une convention de partenariat pluriannuelle. Depuis deux ans, les programmes « égalité des chances » sont développés en partenariat avec l'éducation nationale et les écoles supérieures culturelles et artistiques sous tutelle du ministère de la culture avec une méthodologie unique, en trois temps : information et sensibilisation des lycéens (étape 1), préparation au concours dans le cadre de stages « égalité des chances » (étape 2) et accompagnement des élèves lors de leur scolarité dans les écoles (étape 3). Elle l'interroge sur le bilan qui peut être fait de ce programme « égalité des chances ».

Texte de la réponse

Les programmes « Égalité des chances » de la fondation Culture & Diversité ont connu un développement important depuis quatre ans et concernent désormais treize établissements de l'enseignement supérieur culture : l'École du Louvre (depuis 2006), l'Institut national du patrimoine (depuis 2007), les cinq écoles supérieures d'art en Île-de-France (depuis 2007), l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (depuis 2008), et cinq écoles nationales supérieures d'architecture (depuis 2009) : l'École nationale supérieure d'architecture de Bordeaux, l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val-de-Seine, l'École nationale supérieure de Rouen et l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg. Depuis 2006, à travers ces cinq programmes, environ 3 000 élèves issus de l'éducation prioritaire ont été informés sur les écoles partenaires et leurs débouchés professionnels et parmi eux 300 élèves ont participé à des stages « Égalité des chances » afin d'accroître leurs chances de réussite aux épreuves d'admission. En 2008-2009, douze élèves ont intégré l'École du Louvre, seize élèves ont intégré des écoles d'art ou des classes préparatoires publiques sur concours et un élève a intégré l'Institut national du patrimoine. Les résultats concernant les admissions en écoles nationales supérieures d'architecture seront connus en juillet prochain. Sur la base de ce bilan, les programmes « Égalité des chances » de la fondation Culture & Diversité contribuent bien à renforcer l'égalité des chances dans l'accès aux établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la culture et de la communication.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73492

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2542

Réponse publiée le : 29 juin 2010, page 7241